Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le cinquième jour d'octobre deux-mille-vingt-six, à 19 h 05, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : Mme Renée Gasse, maire, ainsi que les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Dario Jean, M. Raynold Jauvin et M. Jean-Sébastien Gagné.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 05 par Mme Renée Gasse, maire de Marsoui. Mme Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle rappelle que le quatrième versement des taxes municipales est maintenant passé et qu'un solde important demeure à recevoir. Elle informe également l'assemblée que le comité de développement ne prend désormais plus en charge la gestion du camping municipal ni de l'édifice Couturier et que le conseil devra se prononcer sur l'avenir de ces infrastructures. Elle fait aussi état de demandes d'aide financière déposées auprès de deux ministères pour un projet touristique comprenant l'aménagement du quai, une promenade le long du littoral, un pont piétonnier sur la rivière Marsoui et l'aménagement du parc Couturier, pour lesquelles des réponses sont attendues à l'hiver 2027. Enfin, elle souligne les travaux réalisés en partenariat avec le comité de développement au parc et à l'édifice Couturier, notamment l'installation de tables et d'estrades, le retrait de poteaux d'éclairage devenus dangereux, la réfection de la plomberie et l'installation prévue d'un gazebo au camping.

Résolution 26-10-81 Mme la mairesse Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour, qui est accepté sur proposition de M. Dario Jean et résolu à l'unanimité.

Résolution 26-10-82 Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance publique du 12 août 2026 portant sur la présentation des modifications à la réglementation d'urbanisme, lequel concorde avec les délibérations.

Résolution 26-10-83 Il est proposé par M. Raynold Jauvin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, lequel concorde avec les délibérations.

Résolution 26-10-84 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 56 063,10 $ ainsi que les comptes à payer tels que présentés au conseil. Le montant total des comptes à payer demeure à valider au sommaire comptable avant la signature du présent procès-verbal.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 26-10-85 **A) Adoption du règlement numéro 2026-001 - Démolition**
Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2026-001 relatif à la démolition. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Résolution 26-10-86 **B) Adoption du règlement numéro 2026-002 - Dérogation mineure**
Il est proposé par M. Raynold Jauvin et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2026-002 relatif aux dérogations mineures. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Résolution 26-10-87 **C) Adoption du règlement numéro 2026-003 - Lotissement**
Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2026-003 relatif au lotissement. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Résolution 26-10-88 **D) Adoption du règlement numéro 2026-004 - Plan d'urbanisme**
Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2026-004 relatif au plan d'urbanisme. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Résolution 26-10-89 **E) Adoption du règlement numéro 2026-005 - Occupation et entretien**
Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2026-005 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Résolution 26-10-90 **F) Adoption du règlement numéro 2026-006 - Zonage**
Il est proposé par M. Raynold Jauvin et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2026-006 relatif au zonage. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance. Les règlements adoptés seront transmis à la MRC de La Haute-Gaspésie afin qu'elle vérifie leur concordance avec le schéma d'aménagement.

G) Asphaltage de quelques sections de rues - TECQ 2024-2028 (information)
Mme la mairesse présente un bilan des travaux d'asphaltage réalisés sur quelques sections de rues. Elle précise que les travaux sont financés à même les sommes prévues dans le cadre de la TECQ 2024-2028 ainsi qu'avec une partie d'une aide reçue du ministère des Transports. Les travaux réalisés correspondent aux sommes disponibles pour ce projet. Aucun vote n'est requis à ce point.

DOSSIER CITOYEN : Aucun dossier reçu.

DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune question n'est posée avant la clôture de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE :
L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Renaud Pelletier, il est résolu de lever la séance à 19 h 12.

Renée Gasse, maire

Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.